

TR: 2020-01-14 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules

To: "Aubry, Véronik" <veronik.aubry@transports.gouv.qc.ca>, "Lépine, Sébastien" <sebastien.lepine@transports.gouv.qc.ca>
Date: Tue, 21 Jan 2020 15:31:55 +0000
Attachments: 20190114_Bonnardel_MTQ_Demandesbudgétaires2020.pdf (1.39 MB); 20190114_Bonnardel_MTQ_taxesimm.pdf (160.28 kB); 2020-01-14 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Attentes de la CMM dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021 du gouvernement du Québec (6.89 MB)

Allo Véronik,

Je voulais porter à ton attention, le fait que la SAAQ, malgré le pouvoir qui est conféré à la CMM de pouvoir taxé sur les immatriculations afin de financer le transport collectif, ne pouvait donner suite à la résolution de la CMM dû au projet CASA.

Il réclame au gouvernement 275,4M\$ (voir avant dernier fichier dans pièce-jointe).

J'imagine que tu prends en charge ce dossier ou fait moi part de tes instructions.

Merci



Alain Généreux

Conseiller politique MTQ
Cabinet du ministre

Ministère des Transports
700, boulevard René-Lévesque Est,
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Cellulaire : [REDACTED]
Téléphone: 418-643-6980
Télécopieur: 418-646-6221
alain.genereux@transports.gouv.qc.ca
www.transports.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement. Ce qui est génial avec les courriels, c'est qu'on n'a pas besoin de les imprimer.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel, et toute pièce qui lui est jointe, est confidentiel et peut contenir de l'information privilégiée. Toute diffusion ou reproduction non autorisée est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en informer son expéditeur et le supprimer immédiatement. Les idées et opinions présentées dans ce courriel sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de

l'expéditeur. Cette note confirme également que ce message électronique a été balayé de la présence de virus informatiques.

 Please consider the environment before printing this email. The great thing about emails is that you don't need to print them.

CONFIDENTIALITY NOTICE - This email, and any files transmitted, is confidential and may contain privileged information. Any unauthorized dissemination or copying is strictly prohibited. If you have received this email in error, please delete it and notify the sender immediately. Any views or opinions presented in this email are solely those of the author and do not necessarily represent those of the sender. This footnote also confirms that this email message has been swept for the presence of computer viruses.

De : Nobert, Patrice <Patrice.Nobert@transports.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 janvier 2020 16:09

À : Savard, Valérie <Valerie.Savard@transports.gouv.qc.ca>; Rhéaume, Nadine <Nadine.Rheaume@transports.gouv.qc.ca>; Chiasson, Véronyk <Veronyk.Chiasson@transports.gouv.qc.ca>

Cc : Bédard, Valérie <Valerie.Bedard@transports.gouv.qc.ca>; Théberge, Caroline <Caroline.Theberge@transports.gouv.qc.ca>; Transports Québec, Cabinet du Ministre <cabinet.ministre@transports.gouv.qc.ca>; Généreux, Alain <Alain.Genereux@transports.gouv.qc.ca>; Belcourt-Lamarche, Laurence <Laurence.Belcourt-Lamarche@transports.gouv.qc.ca>; Transports Québec, Cabinet de la Ministre déléguée <cabinet.ministre.deleguee@transports.gouv.qc.ca>; Coutu, Etienne <Etienne.Coutu@transports.gouv.qc.ca>

Objet : 2020-01-14 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules

Bonjour,

Je vous remets deux correspondance adressées au ministre :

1. Attentes de la CMM dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021 du gouvernement du Québec. Cette correspondance a déjà été adressée à la ministre déléguée et transmise au SMESM dans le courriel ci-joint;
2. Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules afin de fournir un financement supplémentaire à l'ARTM. Cette correspondance fait l'objet d'une recommandation ci-dessous.

Je vous recommande de créer un GCO à cet effet selon les paramètres suivants :

- Répondant : SMESM;
- Collaboration : S/O;
- Action : 22 – Préparer réponse pour signature du directeur général;
- Échéancier : 05-02-2020;
- Précision : S/O.

Veuillez prendre note qu'aucun GCO ne sera créé au Secrétariat général en lien avec cette correspondance. N'oubliez pas d'activer la fonction de partage avec les cabinets dans GCO.

Je vous remercie d'avance pour votre précieuse collaboration.



Patrice Nobert
Conseiller
Secrétariat général

Ministère des Transports

700, boul. René-Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 528-6416, poste 23052
patrice.nobert@transports.gouv.qc.ca

De : Claire Nampon [<mailto:Claire.Nampon@cmm.qc.ca>]

Envoyé : 14 janvier 2020 15:19

À : Transports Québec, Ministre

Cc : Massimo Iezzoni; Stéphane Pineault; Tim Seah

Objet : Transmission de deux correspondances

Destinataire :

M. François Bonnardel
Ministre des Transports du Québec

Monsieur le Ministre,

Au nom de M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, vous trouverez ci-joint deux correspondances, ainsi que les pièces jointes qui les accompagnent, résumant les demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre des consultations prébudgétaires menées actuellement par le gouvernement du Québec. Les originaux vous ont été envoyés par messenger.

Salutations.

Claire Nampon

Technicienne administrative – Politiques et interventions de développement

Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400

Montréal (Québec) H3A 3L6

 (514) 350-2577

 (514) 350-2599

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est destiné et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le supprimer de votre système informatique sans en tirer de copies.

[Avant d'imprimer, pensez à l'environnement !](#)





Communauté métropolitaine
de Montréal

Le 14 janvier 2020

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER
ministre@transports.gouv.qc.ca

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

514-350-2550
514-350-2599

Monsieur François Bonnardel
Ministre des Transports
Édifice de la Haute-Ville
700, boulevard René-Lévesque Est
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : Demande de compensation des sommes non perçues par la Société de l'assurance automobile du Québec dans le cadre du Règlement 2019-79 de la Communauté prévoyant une taxe sur l'immatriculation

Monsieur le Ministre,

Le 20 juin 2019, le Conseil de la Communauté a adopté, en vertu du pouvoir que l'article 96.1 de sa loi constitutive lui confère, le Règlement numéro 2019-79 prévoyant le prélèvement d'une taxe sur l'immatriculation de 50 \$ par véhicule de promenade immatriculé sur le territoire de la Communauté. Cette taxe procurerait aux 82 villes de la Communauté des revenus estimés à près de 120 M\$ annuellement aux fins du financement du transport en commun métropolitain.

Le 4 décembre 2019, le directeur général des projets stratégiques de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), M. Patrick Morin, a informé la Communauté que la Société ne serait pas en mesure de répondre favorablement au Règlement numéro 2019-79 avant le 1^{er} janvier 2023.

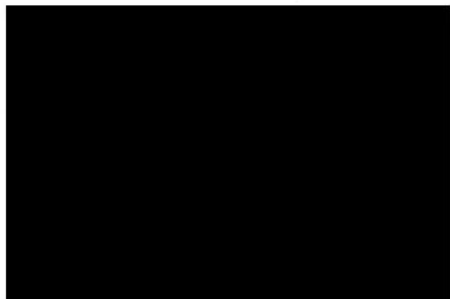
En conséquence, lors de sa séance du 5 décembre 2019, le comité exécutif a adopté la résolution numéro CE19-187 demandant au gouvernement du Québec une compensation pour le manque à gagner découlant du report, par la SAAQ, de la mise en service du système de perception. Cette compensation est estimée à 275,4 M\$ pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022 et, par la suite, à 117,4 M\$ indexé par année jusqu'à la mise en service du système perception. Cette résolution est jointe à la présente.



Monsieur François Bonnardel
Le 14 janvier 2019 – page 2

Communauté métropolitaine
de Montréal

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



p. j. :

Résolution CE19-187

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 décembre 2019 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de
Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoît Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE19-187

SUIVI DES DEMARCHES SUR LE RÈGLEMENT DE LA TAXE SUR
L'IMMATRICULATION À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU
QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 96.1 de la Loi sur la Communauté
métropolitaine de Montréal, aux fins du versement à l'Autorité régionale
de transport métropolitain (« ARTM »), la Communauté peut, par
règlement, imposer une taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de
promenade au nom d'une personne dont l'adresse inscrite dans le
registre de la Société de l'assurance automobile du Québec (« SAAQ »)
correspond à un lieu situé dans son territoire ou celui de la Ville de Saint-
Jérôme ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juin 2019, la Communauté a adopté, par la
résolution numéro CC19-037, le Règlement numéro 2019-79 concernant
la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade et que ce
même jour, cette résolution et ce règlement ont été transmis à la SAAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté souhaite que le système de
perception de la taxe sur l'immatriculation soit opérationnel à partir du
1er juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le 19 septembre 2019, pour faire suite à la
résolution numéro CE19-144 de son comité exécutif, la Communauté a
demandé à la SAAQ de mettre en place rapidement les ressources
nécessaires pour donner suite à la demande de la Communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2019, la SAAQ a informé la
Communauté que le système de perception de la taxe sur
l'immatriculation ne pourra pas être opérationnel avant le 1er janvier
2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services de transport en commun et
les nouveaux projets de transport collectif en voie de réalisation dans la
région métropolitaine exercent une pression sur les contributions
municipales et ce, à court et moyen termes ;

.../2

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 décembre 2019 à 9 h 00

CE19-187
suite

CONSIDÉRANT QUE sans le versement du produit provenant de la perception de la taxe sur l'immatriculation, l'ARTM pourra difficilement respecter le plafond des contributions municipales fixé à 30 % du cadre financier métropolitain dont les coûts passeront de 3,2 milliards de dollars en 2019 à 6,0 milliards en 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le report de la mise en service du système de perception de la taxe sur l'immatriculation occasionnera un manque à gagner au niveau des revenus généraux de l'ARTM, lequel est évalué à 275,4 millions de dollars pour période du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

En conséquence, il est résolu

De demander au gouvernement du Québec de verser à l'Autorité régionale de transport métropolitain une compensation d'un montant de 275,4 millions de dollars pour le manque à gagner découlant du report, par la Société de l'assurance automobile du Québec, de la mise en service du système de perception de la taxe sur l'immatriculation pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2022 et, le cas échéant, d'un montant de 117,4 millions de dollars indexé par année jusqu'à la mise en service du système de perception.

Certifié conforme

Secrétaire

Re: 2020-01-14 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules

From: "Généreux, Alain" <alain.genereux@transports.gouv.qc.ca>
To: "Aubry, Véronik" <veronik.aubry@transports.gouv.qc.ca>
Date: Tue, 21 Jan 2020 20:43:23 +0000



ALAIN GÉNÉREUX
Conseiller politique MTQ
Cabinet du ministre

Ministère des Transports
[700, Boul. René-Lévesque Est,](#)
[29e étage](#)
[Québec \(Québec\) G1R 5H1](#)
Cellulaire: [REDACTED]
Téléphone: [418-643-6980](tel:418-643-6980)
Télécopieur: [418-646-6221](tel:418-646-6221)
alain.genereux@transports.gouv.qc.ca
www.transports.gouv.qc.ca

Envoyé de mon portable

Le 21 janv. 2020 à 15:41, Aubry, Véronik <Veronik.Aubry@transports.gouv.qc.ca> a écrit :

Salut

Oui je suis au courant. Tout a été attaché avec la SAAQ avant les fêtes, nous avons convenu conjointement qu'il ne sera pas possible pour la SAAQ avant la mise en place de CASA.

Et leur manque à gagner, ben la CMM peu se le fourrer dans le cul...

Merci!

<image007.jpg>

Véronik Aubry

Directrice de cabinet

Cabinet du ministre des Transports
Ministre responsable de la région de l'Estrie

700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418-643-6980

De : Généreux, Alain

Envoyé : 21 janvier 2020 10:33

À : Aubry, Véronik <Veronik.Aubry@transports.gouv.qc.ca>

Cc : Lépine, Sébastien <Sebastien.Lepine@transports.gouv.qc.ca>

Objet : TR: 2020-01-14 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules

Allo Véronik,

Je voulais porter à ton attention, le fait que la SAAQ, malgré le pouvoir qui est conféré à la CMM de pouvoir taxé sur les immatriculations afin de financer le transport collectif, ne pouvait donner suite à la résolution de la CMM dû au projet CASA.

Il réclame au gouvernement 275,4M\$ (2e pièce-jointe).

J'imagine que tu prends en charge ce dossier ou fait moi part de tes instructions.

Merci

<image008.jpg>

Alain Généreux

Conseiller politique MTQ
Cabinet du ministre

Ministère des Transports
700, boulevard René-Lévesque Est,
29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Cellulaire : [REDACTED]
Téléphone: 418-643-6980
Télécopieur: 418-646-6221

alain.genereux@transports.gouv.qc.ca
www.transports.gouv.qc.ca

<image009.jpg>

MISE EN GARDE CONCERNANT LES COMMUNICATIONS D'INFLUENCE – En conformité à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, nous vous demandons, si cela n'est pas déjà fait et que vous êtes visé au sens de cette loi, de vous inscrire rapidement au registre des lobbyistes. Pour plus d'information sur la Loi : 1-866-281-4615 ou commissairelobby.qc.ca.

 Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement. Ce qui est génial avec les courriels, c'est qu'on n'a pas besoin de les imprimer.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ – Ce courriel, et toute pièce qui lui est jointe, est confidentiel et peut contenir de l'information privilégiée. Toute diffusion ou reproduction non autorisée est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en informer son expéditeur et le supprimer immédiatement. Les idées et opinions présentées dans ce courriel sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'expéditeur. Cette note confirme également que ce message électronique a été balayé de la présence de virus informatiques.

 Please consider the environment before printing this email. The great thing about emails is that you don't need to print them.

CONFIDENTIALITY NOTICE - This email, and any files transmitted, is confidential and may contain privileged information. Any unauthorized dissemination or copying is strictly prohibited. If you have received this email in error, please delete it and notify the sender immediately. Any views or opinions presented in

this email are solely those of the author and do not necessarily represent those of the sender. This footnote also confirms that this email message has been swept for the presence of computer viruses.

De : Nobert, Patrice <Patrice.Nobert@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé : 15 janvier 2020 16:09
À : Savard, Valérie <Valerie.Savard@transports.gouv.qc.ca>; Rhéaume, Nadine <Nadine.Rheaume@transports.gouv.qc.ca>; Chiasson, Véronyk <Veronyk.Chiasson@transports.gouv.qc.ca>
Cc : Bédard, Valérie <Valerie.Bedard@transports.gouv.qc.ca>; Théberge, Caroline <Caroline.Theberge@transports.gouv.qc.ca>; Transports Québec, Cabinet du Ministre <cabinet.ministre@transports.gouv.qc.ca>; Généreux, Alain <Alain.Genereux@transports.gouv.qc.ca>; Belcourt-Lamarche, Laurence <Laurence.Belcourt-Lamarche@transports.gouv.qc.ca>; Transports Québec, Cabinet de la Ministre déléguée <cabinet.ministre.deleguee@transports.gouv.qc.ca>; Coutu, Etienne <Etienne.Coutu@transports.gouv.qc.ca>
Objet : 2020-01-14 Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules

Bonjour,

Je vous remets deux correspondance adressées au ministre :

1. Attentes de la CMM dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021 du gouvernement du Québec. Cette correspondance a déjà été adressée à la ministre déléguée et transmise au SMESM dans le courriel ci-joint;
2. Demande de compensation des sommes non perçues par la SAAQ sur l'immatriculation des véhicules afin de fournir un financement supplémentaire à l'ARTM. Cette correspondance fait l'objet d'une recommandation ci-dessous.

Je vous recommande de créer un GCO à cet effet selon les paramètres suivants :

- Répondant : SMESM;
- Collaboration : S/O;
- Action : 22 – Préparer réponse pour signature du directeur général;
- Échéancier : 05-02-2020;
- Précision : S/O.

Veuillez prendre note qu'aucun GCO ne sera créé au Secrétariat général en lien avec cette correspondance. N'oubliez pas d'activer la fonction de partage avec les cabinets dans GCO.

Je vous remercie d'avance pour votre précieuse collaboration.

<image010.png>

Patrice Nobert
Conseiller
Secrétariat général

Ministère des Transports

700, boul. René-Lévesque Est, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 528-6416, poste 23052

patrice.nobert@transports.gouv.qc.ca

De : Claire Nampon [<mailto:Claire.Nampon@cmm.qc.ca>]

Envoyé : 14 janvier 2020 15:19

À : Transports Québec, Ministre

Cc : Massimo Iezzoni; Stéphane Pineault; Tim Seah

Objet : Transmission de deux correspondances

Destinataire :

M. François Bonnardel
Ministre des Transports du Québec

Monsieur le Ministre,

Au nom de M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, vous trouverez ci-joint deux correspondances, ainsi que les pièces jointes qui les accompagnent, résumant les demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre des consultations prébudgétaires menées actuellement par le gouvernement du Québec. Les originaux vous ont été envoyés par messenger.

Salutations.

Claire Nampon

Technicienne administrative – Politiques et interventions de développement

Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400

Montréal (Québec) H3A 3L6

<image011.jpg>

(514) 350-2577

<image012.jpg>

(514) 350-2599

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est strictement réservé à l'usage de la personne à qui il est destiné et peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle.

Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le supprimer de votre système informatique sans en tirer de copies.

[Avant d'imprimer, pensez à l'environnement !](#)

<image013.jpg>

Transports
Québec 

Transports
Québec 

Votre
gouvernement 

